



Afin de faire respecter la volonté que les ICA ont massivement exprimée au cours de la consultation du mois de juin dernier, le SNCTA s'est inquiété auprès de l'administration de l'avancée du processus. A l'image de ce qui s'est déjà produit dans les autres centres ayant mis en place une expérimentation, si celle-ci rencontre les difficultés administratives d'usage, il semble cependant qu'elle suive son cours dans des conditions normales.

En l'absence de publication de l'arrêté dérogatoire à ce jour, le Département ATM a proposé de présenter la semaine dernière à toutes les Organisations Syndicales représentatives des ICNA une Note de Service destinée à préciser les modalités d'application de l'expérimentation à l'ENAC. Cette Note de Service sera présentée au cours d'un CT exceptionnel qui se tiendra le 08 octobre.

Une fois cette note validée, nous aurons alors un document qui fixera le début de la première période de charge au 19 novembre prochain. Les collègues désireux de poser des congés au cours de celle-ci bénéficieront d'un préavis classique de 6 semaines, moins contraignant que celui de 12 semaines prévu initialement dans l'arrêté dérogatoire.

Le SNCTA continue donc de veiller au bon déroulement du dossier. Nous avons par ailleurs signifié à l'administration locale qu'il ne nous semblait pas envisageable de faire débuter l'expérimentation avant la publication de l'arrêté dérogatoire. Nous avons eu le sentiment d'être entendus, l'expérimentation étant une véritable nécessité pour l'administration.